



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 10740

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions dans lesquelles s'effectuent, depuis quelques annees, les inscriptions en universites. Cette formalite requiert en effet desormais une organisation irreprochable de chaque famille concernee pour se relayer, souvent des l'aube, dans des files d'attente interminables, avec la crainte de ne pouvoir obtenir une place dans la discipline choisie. Il lui demande, en consequence, quelles mesures il envisage d'adopter pour que cette annee, les inscriptions en universites se deroulent plus sereinement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, accorde une attention toute particuliere aux conditions d'accueil des nouveaux bacheliers dans les universites. D'importantes mesures ont ete prises au cours des dernieres annees et renforcees en 1988 pour assurer un deroulement satisfaisant des inscriptions. Peuvent etre cites notamment : l'accroissement des capacites d'accueil des universites ; le renforcement par des moyens telematiques et la deconcentration au niveau des recteurs du dispositif de recensement et de traitement des voeux des eleves des classes terminales ; la mise en place d'un groupe de travail rectoral assurant, en liaison etroite avec les presidents d'universite, le suivi individuel des candidatures durant la periode des inscriptions ; l'amelioration et la coordination des actions d'information des futurs etudiants. Le systeme ainsi mis en place a temoigne de son efficacite. L'an dernier, malgre la poussee importante du flux des bacheliers, les inscriptions se sont deroulees dans des conditions globalement satisfaisantes. En Ile-de-France, ou la gestion des inscriptions est traditionnellement plus complexe qu'en province, des solutions ont pu etre apportees en septembre aux dossiers d'etudiants qui demeuraient en instance au mois d'aout. Tous les candidats a une premiere inscription en premier cycle universitaire ont ainsi pu etre accueillis, sinon dans l'etablissement de leur premier choix, du moins dans la filiere de formation souhaitee ou dans une filiere tout a fait voisine. Le pouvoir tres attractif exerce par certaines universites parisiennes a toutefois suscite au mois de juillet quelques files d'attente qui ont tres rapidement disparu, mais ont momentanement polarise l'attention des medias et suscite, dans l'opinion publique, une image negative du systeme universitaire. Des dispositions ont donc ete prises pour, dans toute la mesure du possible, y porter remede. A la demande du ministre, un groupe de travail a ete constitue pour etudier les modalites possibles d'amelioration du systeme Ravel afin qu'il constitue pour les universites, mieux encore que par le passe, une aide au developpement de la fluidite des inscriptions, a une gestion plus transparente de la repartition des etudiants sur l'ensemble de la region et, par la, a la reduction des files d'attente. D'ores et deja, il est prevu de rendre le dispositif Ravel 1989 plus simple, plus pertinent et plus convivial, notamment par la realisation en parallele a domicile et dans les etablissements de la saisie des voeux et par l'introduction d'ecrans d'information supplementaires. La mise en place du dispositif Ravel 1989 devrait egalement aboutir a une amelioration de l'information communiquee aux universites sur l'etat de la demande, ce qui permettra a ces dernieres d'informer individuellement leurs candidats sur les conditions les plus favorables d'accueil (profils les plus appropries aux differentes filieres, organisation des enseignements) et sur les modalites d'inscription. L'amelioration de ces

dernieres, qui sera etudiee en liaison avec les presidents d'universite et pourra revetir des formes variees : generalisation des rendez-vous, multiplication des guichets devrait, conjuguee a celle du dispositif Ravel et des modes d'information et d'orientation des futurs etudiants, creer les conditions d'un deroulement plus harmonieux des inscriptions.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10740

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1192